

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La ville de Saint Priest a édifié un gymnase, annexé au lycée Condorcet, sur un terrain communautaire situé dans le carré Rostand, à détacher des parcelles de plus grande étendue cadastrées CV 21 et CT 76.

Il a été convenu que la mise à disposition de ce terrain, d'environ 2 500 mètres carrés, à la ville de Saint Priest se ferait aux termes d'un bail emphytéotique de 99 ans moyennant un loyer d'un franc symbolique, étant entendu qu'en cas de désaffectation de l'usage d'équipement sportif des constructions édifiées sur ce terrain, ledit bail serait résilié de plein droit.

Pour ce faire, ledit terrain doit préalablement être déclassé du domaine public ;

B - Propose d'approuver ce dossier, de prononcer le déclassement du domaine public du terrain sur lequel est édifié le gymnase annexé au lycée Condorcet et de l'autoriser à signer la convention de bail à intervenir ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit dossier et prononce le déclassement du domaine public du terrain sur lequel est édifié le gymnase annexé au lycée Condorcet.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de bail à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,